

LA FAMILLE SOURDEAU À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

SOURDEAU Claudin :

- Le 18 octobre 1504, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, Claudin Sourdeau et Agnès, son épouse, ont vendu à Etienne Evrard dit de La Rivière sept perches de vignes situées à Auxerre près de la porte Chantepinot, tenant d'une part à Etienne Maslines, d'autre part à la veuve de feu Perrin Evrard, par-dessus audit Etienne Evrard dit de La Rivière et par-dessous au chemin commun, ceci moyennant le prix de 100 sols tournois et en présence de Pierre Odart et du clerc François Thomas, tous deux domiciliés à Auxerre [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 38 recto].

SOURDEAU Claude :

- Le 13 août 1570, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence des procureurs Jean Gauthier et Pierre Thierry, du sergent à cheval Jean Olivier, du praticien Louis Brocard et des tonneliers Nicolas Maillot et Etienne Lorillard, demeurant tous à Auxerre, est comparu Claude Sourdeau, fils de feu Louis Sourdeau, assisté de son tuteur l'honorable homme Etienne Alexandre, lequel comparant a passé un contrat de mariage avec Anne Maillot, fille du défunt marchand auxerrois François Maillot et de l'honorable femme Perrette de Troyes [AD 89, 3 E 6-326].

SOURDEAU Edmé :

- Le 8 mars 1560 *n.s.*, en l'église Notre-Dame-la-d'Hors, à Auxerre, a été baptisé Edmé Sourdeau (ou Sordeau), fils d'Etienne Sourdeau (ou Sordeau) et de Jeanne. Ses deux parrains ont été Edmé Adine et Germain Garet ; sa marraine a été Claude Rémond [AM Auxerre, registres GG 3 & GG 4].

SOURDEAU Etienne :

- Le 8 mars 1560 *n.s.*, en l'église Notre-Dame-la-d'Hors, à Auxerre, a été baptisé Edmé Sourdeau (ou Sordeau), fils d'Etienne Sourdeau (ou Sordeau) et de Jeanne. Ses deux parrains ont été Edmé Adine et Germain Garet ; sa marraine a été Claude Rémond [AM Auxerre, registres GG 3 & GG 4].

- Le 3 juillet 1562, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, a eu lieu le partage après décès des biens laissés par feu Jean Sourdeau entre son frère Etienne Sourdeau, vigneron et tonnelier à Auxerre, et ses deux sœurs Marie Sourdeau (femme du vigneron et tonnelier auxerrois Etienne Fèvre) et Jeanne Sourdeau (épouse du vigneron et tonnelier auxerrois Germain Maillot) [AD 89, 3 E 6-322].

- Le 14 octobre 1563, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, a eu lieu le partage après décès des biens laissés par feu Pierre Sourdeau entre ses trois enfants survivants, à savoir son fils Etienne Sourdeau, vigneron et tonnelier à Auxerre, et ses deux filles Marie Sourdeau (femme du vigneron et tonnelier auxerrois Etienne Fèvre) et Jeanne Sourdeau (épouse du vigneron et tonnelier auxerrois Germain Maillot) [AD 89, 3 E 6-323].

- Le 15 mai 1570, devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre, en présence de Laurent Sardin et de Jean Morillon, vignerons domiciliés en ladite ville d'Auxerre, est comparu Guillaume Dumont, laboureur au faubourg Saint-Martin-lès-Saint-Julien à Auxerre, lequel a reçu en location pour sept années consécutives d'Etienne Fèvre (ou Febvre), en son nom, et de Germain Maillot, tuteur avec Nicolas Petit des enfants mineurs de feu Etienne Sourdeau, la moitié de cinq quartiers de terre situés au finage d'Auxerre, au lieu-dit de « *Beauvays* », tenant d'un long à Claude Boileau, par-dessus à un chemin et par-dessous à Jean Miquelet, ainsi qu'une autre pièce de terre au même finage et lieu-dit, d'une superficie d'une denrée, le tout moyennant un loyer annuel en nature de trois boisseaux de blé froment, selon la mesure d'Auxerre, à livrer chaque année chez les bailleurs le jour de la fête de Saint-André [AD 89, 3 E 7-167, actes n° 126 & 127].

SOURDEAU Guiot :

- Le 14 septembre 1379 (jour de la fête de la Sainte-Croix), devant Jean Mauduit, lieutenant à Auxerre du chevalier Béthon de Marcenac (ou Martenat), seigneur de Marmeisse, conseiller du roi et bailli de Sens et d'Auxerre, et devant Jean Ardenie l'aîné, garde du scel avec ledit Jean Mauduit de la prévôté d'Auxerre, en présence de Perrin Odeneaux, clerc et tabellion juré du roi en la cour de ladite prévôté, sont comparus soixante-seize bourgeois d'Auxerre formant la plus grande et saine partie de la ville, à savoir Guiot Sourdeau, Jean de Chablis, Huguenin Pointbœuf l'aîné, Jean Chalardin, Jean Biot, Guiot Mignard, le cordier Jean Lebrun, Gilet Legois, le vigneron Le Roy, Jeannot Bore, Adam Seveli, Jean Le Changeur, Vincent Le Pennetier, Ythier Le Barge, Etienne Le Maire, Dimanchin de Mez, Jean Mausnedé, Gilet Guichard, Jacquet Le Lorrain, Jean de Bleigny, Jean de Meaux le jeune, Colas Delyé, Etienne Desfossés, Milot Boichart, Jeannin de Fontenoy, Monot Gerbault, Mahiet Le Berrier, le mercier Guillemain du Val-de-Mercy, Jean Beluotte, Guiot Lévesque, Thévenin Guinement, Girard Langlois, Jean Thomas, Simon Montenot, Thierry de Mousts, Jean Fournier, Odot Joly, Jean Paillard, maître Sevestre Baudry, Adam Bigon, Jean Crespin, Gilet Le Courceur, Jean Boisart, Perrin Savedé, Jean Chauveau, Adenin Le Tondeur, Jean de Mez, Jean Baubery, Thévenin Mirault, Jean Le Chartier, Jean Le Bourrelier de Diges, Robert Dargilly, Raoul Le Pennetier, Thévenin Belin, Guillemain Talon, Guillemain Bonnechose, Thévenin Le Chien, Perrinot de Montbard, Micheau Le Cherpentier, Jeannin Martin, Jean Guerron, Jean Dorgelet, Thévenin Delacourt, Pierre Chantepinot, un certain Le Rousseau Botegulle, Etienne Belle, Etienne (de) Damas, Jeannin de Pisy, Jeannin Greffier, le charpentier Regnault de B(...)gelene, Perrin Le Musnier, Perrin de Lisle, Jean Boutenné, Jean Le Bailletier, Etienne de Ligny et Perrin de Bléneau, lesquels comparants ont fait établir et sceller une procuration aux noms de Jean Regnier, Jean Le Saulnier, Simon de Lainsecq, Jean Jourdain, Pierre Rogerin, Jean Coquard et Jean Robineau (ou Robigneau), les chargeant de vendre ensemble ou séparément la ferme du vin vendu au détail à Auxerre pendant un an [AM Auxerre, CC 33].

- Le 7 octobre 1379, devant le chevalier Hugues Aubriot, garde du scel de la prévôté de Paris, est comparu Jean Le Saulnier, bourgeois d'Auxerre muni d'une procuration scellée en la prévôté d'Auxerre le 14 septembre précédent, lequel a fait sceller par ledit Hugues Aubriot un acte notarié établi par Macé de Baignaux et André Bonnesche, clercs et notaires jurés du roi au Châtelet de Paris, acte par lequel il a vendu pour le prix de mille francs d'or à Guillaume Mauduit, marchand et bourgeois de Paris, la ferme du vin vendu au détail en la ville d'Auxerre pendant un an, ceci en sa qualité de procureur de soixante-seize bourgeois d'Auxerre formant la plus grande et saine partie de la ville, à savoir Guiot Sourdeau, Jean de Chablis, Huguenin Pointbœuf l'aîné, Jean Chalardin, Jean Biot, Guiot Mignard, le cordier Jean Lebrun, Gilet Legois, le vigneron Le Roy, Jeannot Bore, Adam Seveli, Jean Le Changeur, Vincent Le Penetier, Ythier Le Barge, Etienne Le Maire, Dimanchin de Mez, Jean Mausnedé, Gilet Guichard, Jacquet Le Lorrain, Jean de Bleigny, Jean de Meaux le jeune, Colas Delyé, Etienne Desfossés, Milot Boichart, Jeannin de Fontenoy, Monot Gerbault, Mahiet Le Berrier, le mercier Guillemain du Val-de-Mercy, Jean Beluotte, Guiot Lévesque, Thévenin Guinement, Girard Langlois, Jean Thomas, Simon Montenet, Thierry de Mousts, Jean Fournier, Odot Joly, Jean Paillard, maître Sevestre Baudry, Adam Bigon, Jean Crespin, Gilet Le Courceur, Jean Boisart, Perrin Savedé, Jean Chauveau, Adenin Le Tondeur, Jean de Mez, Jean Baubery, Thévenin Mirault, Jean Le Chartier, Jean Le Bourrelieur de Diges, Robert Dargilly, Raoul Le Penetier, Thévenin Belin, Guillemain Talon, Guillemain Bonnechose, Thévenin Le Chien, Perrinot de Montbard, Micheau Le Cherpentier, Jeannin Martin, Jean Guerron, Jean Dorgelet, Thévenin Delacourt, Pierre Chantepinot, un certain Le Rousseau Botegulle, Etienne Belle, Etienne (de) Damas, Jeannin de Pisy, Jeannin Greffier, le charpentier Regnault de B(...)gelene, Perrin Le Musnier, Perrin de Lisle, Jean Boutenné, Jean Le Bailletier, Etienne de Ligny et Perrin de Bléneau [AM Auxerre, CC 33].

SOURDEAU Jacob (ou Jacques) :

- Le 30 mai 1514, devant Pierre Fauchot, notaire à Auxerre, le boulanger auxerrois Jacob Sourdeau, accompagné de Simon Sourdeau, d'Auxerre, a passé un contrat de mariage avec Jeanne Girard, fille des défunts Thomas Girard et Louette Gaultard, et nièce de Pierre Lemoine et de Jeanne, ainsi que de feu Didier Olivier et de Jeanne (Gaultard), tous domiciliés à Auxerre [AD 89, E 411, folio 22 recto].

- Le 28 août 1530, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, en présence des frères Alexandre Maistre et Jean Maistre, ainsi que de la veuve de feu Jean Petz, a été enregistré le testament de Jeanne, épouse du chapelier auxerrois Pierre Lemoine, laquelle, après avoir souhaité être inhumée au cimetière de ladite église Saint-Regnobert, dans les murs de l'église neuve, a légué son chaperon à Jeanne (Girard), femme de Jacques Sourdeau, désignant comme exécuteurs testamentaires son mari Pierre Lemoine et Pierre Olivier [AM Auxerre, registre GG 123].

SOURDEAU Jean :

- Le 3 juillet 1562, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, a eu lieu le partage après décès des biens laissés par feu Jean Sourdeau entre son frère Etienne Sourdeau, vigneron et tonnelier à Auxerre, et ses deux sœurs Marie Sourdeau (femme du vigneron et tonnelier auxerrois Etienne Fèvre) et Jeanne Sourdeau (épouse du vigneron et tonnelier auxerrois Germain Maillot) [AD 89, 3 E 6-322].

SOURDEAU Jeanne :

- Le 3 juillet 1562, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, a eu lieu le partage après décès des biens laissés par feu Jean Sourdeau entre son frère Etienne Sourdeau, vigneron et tonnelier à Auxerre, et ses deux sœurs Marie Sourdeau (femme du vigneron et tonnelier auxerrois Etienne Fèvre) et Jeanne Sourdeau (épouse du vigneron et tonnelier auxerrois Germain Maillot) [AD 89, 3 E 6-322].

- Le 14 octobre 1563, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, a eu lieu le partage après décès des biens laissés par feu Pierre Sourdeau entre ses trois enfants survivants, à savoir son fils Etienne Sourdeau, vigneron et tonnelier à Auxerre, et ses deux filles Marie Sourdeau (femme du vigneron et tonnelier auxerrois Etienne Fèvre) et Jeanne Sourdeau (épouse du vigneron et tonnelier auxerrois Germain Maillot) [AD 89, 3 E 6-323].

SOURDEAU Jeanne :

- Le 12 août 1565, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Catherine Parisot, fille de Maurice Parisot et de Jeanne Sourdeau. Son parrain a été Jean Pote (dit Damiens) ; ses deux marraines ont été l'honnête femme Catherine de Morgnival (ou Monivard), épouse de l'honorable homme Claude Marmagne (ou Marmaigne), procureur au siège présidial d'Auxerre, et Jeanne de Popincourt (ou Popincort), épouse quant à elle de l'honorable homme Pierre Dupont [AM Auxerre, registre GG 123, folio 154 recto].

SOURDEAU Louis :

- Le 13 août 1570, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence des procureurs Jean Gauthier et Pierre Thierry, du sergent à cheval Jean Olivier, du praticien Louis Brocard et des tonneliers Nicolas Maillot et Etienne Lorillard, demeurant tous à Auxerre, est comparu Claude Sourdeau, fils de feu Louis Sourdeau, assisté de son tuteur l'honorable homme Etienne Alexandre, lequel comparant a passé un contrat de mariage avec Anne Maillot, fille du défunt marchand auxerrois François Maillot et de l'honorable femme Perrette de Troyes [AD 89, 3 E 6-326].

SOURDEAU Marie :

- Le 26 mars 1520 *n.s.*, en l'église Saint-Pierre-en-Vallée, à Auxerre, a été baptisée Marie Sourdeau, fille de Mathelin Sourdeau et de Chrétienne. Son parrain a été Guillaume Hulin ; ses marraines ont été Marie Laurent, fille d'Adam Laurent, et Jeanne Guillot, fille de Marin Guillot [AM Auxerre, registre GG 97].

SOURDEAU Marie :

- Le 3 juillet 1562, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, a eu lieu le partage après décès des biens laissés par feu Jean Sourdeau entre son frère Etienne Sourdeau, vigneron et tonnelier à Auxerre, et ses deux sœurs Marie Sourdeau (femme du vigneron et tonnelier auxerrois Etienne Fèvre) et Jeanne Sourdeau (épouse du vigneron et tonnelier auxerrois Germain Maillot) [AD 89, 3 E 6-322].
- Le 14 octobre 1563, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, a eu lieu le partage après décès des biens laissés par feu Pierre Sourdeau entre ses trois enfants survivants, à savoir son fils Etienne Sourdeau, vigneron et tonnelier à Auxerre, et ses deux filles Marie Sourdeau (femme du vigneron et tonnelier auxerrois Etienne Fèvre) et Jeanne Sourdeau (épouse du vigneron et tonnelier auxerrois Germain Maillot) [AD 89, 3 E 6-323].

SOURDEAU Mathelin :

- Le 13 novembre 1505, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Mathelin Sourdeau, de Jean Contat et du sergent royal François Thomas, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus Jean Boivin, Guenin Desprez dit Gibault et Jean Lestau, demeurant eux aussi en ladite ville d'Auxerre, lesquels ont vendu pour le prix de 51 livres tournois à Perrin Dupont, sergent royal résidant également à Auxerre, la moitié d'une maison en indivis située au bourg auxerrois de Saint-Mamert, en la rue de la Perrière (ou Poirière), tenant d'une part à Imbert Mérat, d'autre part à Guillemain Guinant, par-derrière au commandeur du Saulce, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et par-devant à ladite rue [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 116 verso].
- Le 13 mars 1506 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence du boulanger Germain de Marcilly, de Guillaume Guinot (ou Guynnot) et de Mathelin Sourdeau (ou Sourdot), résidant tous à Auxerre, sont comparus le vigneron Jean Gaulchou le jeune et le cordier Pierre Barrué dit de Saint-Cyr (ou Pierre Berrué dit de Saint-Cyr), résidant eux aussi en ladite ville d'Auxerre, lesquels ont procédé entre eux à un échange de biens : Jean Gaulchou le jeune a cédé audit Pierre Barrué dit de Saint-Cyr une pièce de vigne de deux denrées située au finage de La Brosse à Venoy, au lieu-dit de « *Davenseau* », tenant d'une part à Jean Belon, d'autre part à Guiot Pochéré, par-dessus aux bois dudit Davenseau et par-dessous au potier d'étain Jean Boban, ceci en échange d'une autre pièce de vigne d'un demi-arpent située au lieu-dit de « *Beauvoir* » à Auxerre, tenant d'un long à Léger Roux, d'autre long à Colas Machavoine, par-dessus aux terres vacantes et enfin par-dessous au chemin commun [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 156 verso].
- Le 6 mai 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Claude Fèvre, domicilié à Quenne, et du sergent royal Mathelin (Sourdeau), résidant à Auxerre, sont comparus d'une part une femme prénommée Priscette, veuve de Jacquot Billard, ancien boucher auxerrois, et d'autre part Edmond Billard et ses beaux-frères Jean Pulois et Geoffroy Chagorin, ledit Edmond Billard représentant comme tuteur et curateur, avec Guillaume Louet, de Saint-Bris, les enfants encore mineurs du défunt Jacquot Billard et de ladite Priscette, lesquelles parties ont procédé au partage après décès de tous les biens laissés en héritage par ledit défunt : ladite Priscette a reçu tous les biens provenant de sa propre famille, et les autres héritiers ont reçu quant à eux tous les biens provenant de la famille du défunt [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 169 recto].
- Le 26 juin 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du sergent royal Mathelin Sourdeau et du tonnelier et vigneron Pierron Boquillon, vivant tous deux en ladite ville d'Auxerre, est comparu le taillandier auxerrois Jean Desloges, lequel a vendu pour le prix de seize livres tournois à Jean Berger, lui aussi sergent royal domicilié en ladite ville, un quartier de vigne situé au lieu-dit des Piédalloues à Auxerre, tenant d'un long audit acheteur, d'autre long à la veuve et aux héritiers de Guillemain Dupont, et par-dessous au chemin commun allant d'Auxerre au finage de « *Botillère* » [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 177 verso].
- Le 5 septembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence du sergent royal Mathelin Sourdeau et du mercier Jean Chrestien, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus d'une part le pelletier auxerrois Jean de Fesdrie et son épouse Isabeau, veuve en premières noces du pelletier auxerrois Georges Roncin (ou Ronssin), et d'autre part le drapier auxerrois Michel Bertheau, resté seul et unique tuteur et curateur de Thibault Roncin (ou Ronssin), fils mineur dudit défunt Georges Roncin (ou Ronssin) et de ladite Isabeau, après le trépas de Jean Roncin (ou Ronssin), lesquelles parties, assistées de Germain Roncin (ou Ronssin), Germain Guyard (ou Guiart), Regnier Hinnot, Pierre Hinnot et Guillemain Quatranvault, proches parents dudit mineur, ont reconnu avoir passé entre elles l'accord suivant : ledit Michel Bertheau a confié le jeune Thibault Roncin (ou Ronssin) à sa mère Isabeau et à son parâtre Jean de Fesdrie, chargés de gouverner l'enfant mineur en question pendant douze ans, de le nourrir, loger, chauffer et vêtir pendant tout ce temps, de l'envoyer à l'école pour y apprendre à lire et de lui enseigner en sus le métier de pelletier ou tout autre métier de leur choix, recevant en échange de leur prestation tous les meubles et immeubles de l'enfant et promettant de verser à celui-ci et à son tuteur et curateur, au terme des douze années de garde définies par le présent contrat, la somme de vingt-cinq livres tournois [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folios 198 verso à 199 verso].
- Le 26 mars 1520 *n.s.*, en l'église Saint-Pierre-en-Vallée, à Auxerre, a été baptisée Marie Sourdeau, fille de Mathelin Sourdeau et de Chrétienne. Son parrain a été Guillaume Hulin ; ses marraines ont été Marie Laurent, fille d'Adam Laurent, et Jeanne Guillot, fille de Marin Guillot [AM Auxerre, registre GG 97].

SOURDEAU Mathieu :

- En 1516, Mathieu Sourdeau a pris à ferme la recette de 1500 bichets de blé, moitié froment, moitié avoine, provenant des grains de l'Auxerrois, ceci pour 6 sols et 3 deniers le bichet [AD 21, B 2609].

SOURDEAU Perron :

- Le 6 janvier 1534, devant Laurent Rousse, notaire à Auxerre, le vigneron auxerrois Perron Delaroche a passé un contrat de mariage avec Marie Lenoir, veuve de feu Claude Le Mercier, domiciliée à Auxerre, ceci en présence de Claude Maillot, Perron Sourdeau, Perron de La Saint-Jean et Jean Lejust, tous vignerons à Auxerre [AD 89, 3 E 14-3, folio 467 recto].

SOURDEAU Pierre :

- Le 14 octobre 1563, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, a eu lieu le partage après décès des biens laissés par feu Pierre Sourdeau entre ses trois enfants survivants, à savoir son fils Etienne Sourdeau, vigneron et tonnelier à Auxerre, et ses deux filles Marie Sourdeau (femme du vigneron et tonnelier auxerrois Etienne Fèvre) et Jeanne Sourdeau (épouse du vigneron et tonnelier auxerrois Germain Maillot) [AD 89, 3 E 6-323].

SOURDEAU Simon :

- Le 27 avril 1504, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, Simon Sourdeau, tissier de draps à Auxerre, et Jeanne, sa femme, ont vendu à Perrette, veuve de feu Robin Lamirault, une maison avec cave et cellier, située au bourg Saint-Mamert, tenant d'une part à Germain Chancy [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 18 recto].

- Ledit 27 avril 1504, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, Jean Adam, charretier et laboureur en la même ville, a vendu à Simon Sourdeau et à Jeanne, sa femme, une maison en façon d'appentis, avec place et court, située au bourg Saint-Mamert, ceci moyennant le prix de 22 livres tournois [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 18 recto & verso].

- Le 31 mars 1505 (après Pâques), devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de messire Jacques Desloges, prêtre, et d'Edmond Dubreuil, demeurant au hameau de Nangis à Quenne, sont comparus le drapier auxerrois Simon Sourdeau et Johain, son épouse, lesquels ont vendu pour le prix de 4 livres et 10 sols tournois à Germain Floribus, domicilié audit lieu de Quenne, deux denrées de vigne en désert situées à Quenne au lieu-dit de « *Larchomotte* » [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 79 recto].

- Le 15 novembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Guillemain Chouart, Jean Souchet, Simon Sourdeau et Pierre Thévenon, est comparu Guillemain Marcault, vigneron et laboureur à Monéteau, lequel a passé un contrat de mariage sous le régime de la communauté universelle des biens avec Aquaise Lamirault, fille de feu Robin Lamirault et de Perrette, la future mariée recevant de sa mère, en présence de ses tuteurs et curateurs Claudin Lamirault et Germain Chancy, une pièce de vigne de deux denrées située au lieu-dit de « *Loasge* » à Auxerre, tenant d'une part à Germain Chancy et d'autre part au chemin commun, une portion d'un saulcis situé près de la porte du Pont à Auxerre, tenant à Jean Lossier, une portion d'un verger situé à Quenne, tenant à Claude Lamirault et à ladite Aquaise Lamirault, ainsi qu'un lit garni de coussins, d'une couverture et de six draps, trois robes dont deux fourrées et un chaperon [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folios 228 verso à 229 verso].

- Le 30 mai 1514, devant Pierre Fauchot, notaire à Auxerre, le boulanger auxerrois Jacob Sourdeau, accompagné de Simon Sourdeau, d'Auxerre, a passé un contrat de mariage avec Jeanne Girard, fille des défunts Thomas Girard et Louette Gaultard, et nièce de Pierre Lemoine et de Jeanne, ainsi que de feu Didier Olivier et de Jeanne (Gaultard), tous domiciliés à Auxerre [AD 89, E 411, folio 22 recto].

SOURDEAU Thiénon :

- Le 8 janvier 1553 *n.s.*, devant maître de Coiffy, notaire à Auxerre, est comparu Thiénon Sourdeau, agissant en son nom et pour son épouse Jeanne Petit, lequel a vendu à André Petit, marchand à Auxerre, un quartier et demi de vigne situé au lieu-dit de « *Champchardon* », ainsi qu'un quartier de vigne au même lieu. Cette vente est signalée dans une ratification passée le 19 mars 1564 *n.s.* devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre. [AD 89, 3 E 7-332, acte n° 84].

- Le 8 janvier 1559 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, Blaise Aubin, fils du vigneron Gabriel Aubin, domiciliés à Auxerre au bourg Saint-Martin-lès-Saint-Julien, a passé un contrat de mariage avec Perrette Philippe, fille des défunts Pierre Philippe et Louise, assistée de son tuteur Jacques Chauveau et de Thiénon Sourdeau [AD 89, 3 E 7-327, année 1558, acte 2].

- Le 19 mars 1564 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de Jean Gillet et du clerc Sébastien Chargeloup, demeurant tous deux à Auxerre, est comparue Jeanne Petit, femme de Thiénon Sourdeau, laquelle a ratifié la vente que le 8 janvier 1553 *n.s.*, devant maître de Coiffy, notaire à Auxerre, son mari avait faite en son nom d'un quartier et demi de vigne situé au lieu-dit de « *Champchardon* » et d'un quartier de vigne au même lieu, ceci au profit du marchand auxerrois André Petit [AD 89, 3 E 7-332, acte n° 84].